

## Travail dominical: gouvernement et PS s'affrontent sur l'étendue des zones concernées

Le Parisien - PARIS, 30 juin 2009 (AFP) - Béatrix BACONNIER-MARTIN

A une semaine du débat parlementaire, gouvernement et PS s'affrontent sur la nouvelle mouture du texte UMP sur le travail dominical, s'accusant mutuellement de "mensonges" sur l'étendue réelle des dérogations accordées aux zones touristiques.

Jean-Marc Ayrault a interpellé ses collègues à l'Assemblée contre la nouvelle mouture du texte -la quatrième- de l'UMP Richard Mallié, présentée par le gouvernement comme une version a minima, qui légalise, selon lui, les dérogations existantes, étendues à quelque 500 communes touristiques, mais n'ouvre pas la porte à une généralisation du travail dominical.

Faux, a lancé en substance le patron des députés PS, qui a adressé une lettre à tous les députés pour les mettre en garde contre un travail dominical qui sera "de plein droit dans toutes les communes touristiques qui le réclament et dans tous les commerces de cette commune". "Près de 6.000 communes sont concernées", sans contreparties pour les salariés: "ni salaire double, ni repos compensateur, ni volontariat", a-t-il affirmé.

Le PS "confond code du travail et code du tourisme", lui a rétorqué le patron des députés UMP, Jean-François Copé. Mais, pour Noël Mamère (Verts), le gouvernement veut, après un premier échec, "faire passer le texte par la fenêtre". La polémique s'est cristallisée lors de la séance des questions d'actualité: le PS et le nouveau ministre du Travail, Xavier Darcos, s'y sont livrés une vive passe d'armes, le premier dénonçant une "escroquerie sociale" et le ministre criant au "mensonge".

"Sur le fond, rien n'a changé", a lancé Jean Gaubert (PS). Mais "pourquoi voulez-vous faire croire que le projet de loi (la proposition de loi, en réalité NDLR) veut généraliser le travail du dimanche? C'est faux", a rétorqué le ministre, en accusant le PS de créer "volontairement la confusion" sur les règles applicables dans les zones touristiques. Selon lui, "il y a deux façons d'identifier une commune touristique": par le code du tourisme ou par le code du travail, qui est dans le cas précis concerné.

"Les zones touristiques seront bien +identifiées+, le volontariat des salariés sera respecté et les salaires seront conformes aux engagements qui ont été pris, c'est-à-dire qu'ils seront doublés", a-t-il dit.

En réalité, seuls les nouveaux salariés travaillant le dimanche -et non pas ceux déjà concernés- bénéficieront du doublement de salaire. "On ne peut pas étendre ce doublement de salaire à l'ensemble de la France sinon on va mettre les entreprises en danger", a admis le vice-président du groupe UMP, Jean Leonetti.

Dans la majorité, certains se sont émus que la nouvelle version du texte n'ouvre à nouveau la boîte de Pandore qui avait conduit au retrait précipité du texte à la mi-décembre.

"Je suis pessimiste", a expliqué à l'AFP Denis Jacquat (UMP) qui craint bien que le travail dominical "ne se généralise". Les préfets qui décideront des autorisations pour les zones touristiques et thermales "subiront des pressions" des entreprises intéressées, redoute-t-il.

"Nous avons obtenu gain de cause sur le principe, mais le diable peut être dans les détails", a résumé Hervé Mariton (UMP). Preuve du trouble à l'UMP, une réunion de dernière minute a eu lieu mardi pour mieux "border le texte".

Nicolas Sarkozy, dont c'était une promesse de campagne, a réaffirmé quant à lui sa volonté d'assouplir les règles sur le travail dominical: il a même assuré mardi avoir lui-même fait ouvrir des magasins pendant le récent séjour parisien de la Première dame des Etats-Unis Michelle Obama, qui voulait faire du shopping un dimanche.